

Sir CHARLES TUPPER : Je ne les ai pas encore reçues. J'ai adressé un autre télégramme pressant à M. Bergne, lui demandant de les expédier dans le plus bref délai. J'espère les recevoir bientôt, et je n'en retarderai pas un instant l'impression, comme je ne retarderai pas non plus, de les soumettre à la Chambre.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Parce que ce serait, comme l'honorable ministre le sait, un grand avantage, si elles arrivaient demain matin, de les faire imprimer assez vite pour qu'elles fussent distribuées lundi.

Sir CHARLES TUPPER : Certainement.

DEMANDES DE RAPPORTS.

État donnant les noms de tous les juges de cours supérieures, de loi ou d'équité admis à la retraite en Canada, et la date de leurs lettres patentes respectives. Aussi, copie de la dernière lettre patente adressée à un juge de cour supérieure admis à la retraite.—(M. Small.)

Ordre de la Chambre pour un relevé des accidents de chemin de fer signalés au gouvernement en 1886, et au sujet desquels des actions sont actuellement pendantes.—(M. Denison.)

La motion est adoptée et la Chambre s'ajourne à 6 heures p.m.

CHAMBRE DES COMMUNES.

LUNDI, 5 mars 1888.

L'Orateur ouvre la séance à 3 heures.

PRIÈRES.

PREMIÈRE LECTURE DE BILLS.

Bill (n° 11) autorisant la Compagnie d'Assurance maritime des Marchands du Canada à abandonner sa charte et à pourvoir à la liquidation de ses affaires.—(M. Curran.)

Bill (n° 12) modifiant le chapitre 127 des Statuts Révisés du Canada, intitulé : "Acte concernant l'intérêt."—(M. Landry.)

Bill (n° 14), constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Central d'Ontario.—(M. Ward.)

Bill (n° 15) constituant en corporation l'Académie Nisbet de Prince-Albert.—(M. Macdowall.)

AMENDEMENT A LA LOI CONCERNANT LE SERVICE CIVIL.

M. McNEILL : Je demande la permission de présenter un bill (n° 13) à l'effet d'amender l'Acte concernant le service civil du Canada. Ce bill est justement le même qui fut présenté lors de la dernière session, et il prescrit que les membres du service civil, entrés dans ce service, avant 1882, ne soient pas sujets à un examen pour être promu.

La motion est adoptée, et le bill est lu une première fois.

MORT DE M. CLAYES.

M. LAURIER : Avant que les ordres du jour soient appelés, c'est mon pénible devoir d'informer la Chambre que la mort a de nouveau frappé l'un de ses membres, M. Clayes, le député de Missisquoi, qui est décédé la nuit dernière. C'est une très grande perte pour la Chambre, et celle-ci n'en connaît pas toute la grandeur.

M. Clayes avait été élu seulement aux élections générales de l'année dernière, et il souffrait alors de la maladie qui vient de l'emporter. Il n'a pas eu, par suite, l'occasion de déployer devant cette Chambre ses grandes facultés ; mais tous ceux qui l'ont connu savent qu'il était doué d'une grande habileté et d'un talent oratoire non ordinaire. A un

esprit très renseigné, il joignait une haute culture littéraire, et je suis sûr que si sa mort avait été épargnée, il eût été non seulement une précieuse acquisition pour cette chambre, mais il aurait aussi rendu de grands services au parti auquel il appartenait. Je puis dire, de plus, qu'il était aussi doué d'un grand cœur, de dispositions généreuses, qui le rendaient cher non seulement à ceux qui étaient ses amis, mais à tous ceux qui venaient en contact avec lui. Sous ces circonstances, je suis sûr que tous reconnaîtront avec moi que cette mort est une perte pour le pays. Je puis ajouter pour moi-même et pour ceux, qui collaborent avec moi de ce côté-ci de la Chambre, que cette mort est même une perte irréparable pour le parti auquel le défunt appartenait.

Sir HECTOR LANGEVIN : Bien que l'honorable monsieur dont nous déplorons la mort aujourd'hui ait été très peu longtemps membre de cette Chambre, et bien que, comme mon honorable ami vient de le dire, sa maladie l'ait empêché de prendre une part très active dans les débats de cette Chambre, néanmoins, nous nous souvenons que, dans une ou deux occasions, la part qu'il prit dans les débats et les connaissances qu'il exhiba, démontrèrent qu'il serait devenu un collègue très utile. Bien que je n'aie pas eu l'avantage de connaître très intimement l'honorable monsieur, ceux de mes amis qui m'en ont parlé, aujourd'hui, s'accordent tous à dire qu'il était un bon ami, un gentilhomme, un député qui eût fait sa marque ici et honneur à son parti.

TRAITÉ DES PÊCHERIES.

M. CHARLTON : Avant que l'on procède à l'examen des ordres du jour, je demanderai au ministre des finances si les protocoles et autres papiers se rapportant au traité des pêcheries ont été reçus.

Sir CHARLES TUPPER : Je puis informer mon honorable ami que ces documents sont arrivés. Je les ai reçus samedi matin. Ils sont maintenant entre les mains de l'imprimeur, et j'espère que je pourrai les déposer sur le bureau de la Chambre avant l'ajournement d'aujourd'hui. Je dirai maintenant que je suis très désappointé du contenu des protocoles. Après la réponse que j'ai donnée, il y a un jour ou deux, à l'honorable député de Northumberland (M. Mitchell) ; après avoir dit à ce dernier que les protocoles contiendraient les propositions émises au sujet des relations commerciales, il est nécessaire que j'explique à la Chambre la position.

Lorsque je quittai Washington, on n'avait pas définitivement réglé la question de savoir ce que renfermeraient les protocoles, jusqu'à quel point on y mettrait les documents soumis par chaque partie de la conférence. Durant ma maladie, je reçus un message de M. Chamberlain disant qu'il avait été décidé que les protocoles seraient purement pour la forme, et demandant mon approbation. J'ai donné mon consentement, ou plutôt mes honorables amis le premier ministre et le ministre de la justice qui s'occupèrent de la chose pour moi envoyèrent à M. Chamberlain un message dans ce sens, à condition toutefois que de plus amples renseignements seraient donnés plus tard ; mais je croyais sincèrement alors que ces protocoles renfermeraient les propositions et contre-propositions faites à la conférence.

M. MITCHELL : Au point de vue du commerce ?

Sir CHARLES TUPPER : Qu'ils renfermeraient les propositions faites, d'un côté, par les plénipotentiaires anglais, et celles faites, de l'autre côté, par les plénipotentiaires américains. Je croyais que la proposition que j'ai appuyée contiendrait ces documents, et je profite de cette occasion pour offrir à la Chambre mes regrets que ces protocoles ne soient qu'un état des diverses séances tenues et des résolutions finales, le traité et le *modus vivendi* ; de sorte que le protocole ne donne aucun autre renseignement que ceux publiés